

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**

7 – 2025 / N°7

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 21/10/2025

S2LO

ID : 026-212603054-20251016-7_2025_7-DE

SEANCE du 16 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0

Date de la convocation : 07/10/2025

L'an deux mil vingt- cinq et le seize octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel

Absente excusée : VIAL Anne- Claire

Objet : Décision modificative n°2 du BP Principal 2025

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante afin de pouvoir payer les travaux de voirie réalisés entièrement en 2025 :

- Dép Inv	2312/23	Aménagement et agenc. de terrains	- 68 000 €
- Dép Inv	2152/21	Installation de voirie	+ 68 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** les modifications budgétaires mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 16.10.2025

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 21.10.2025
Et de la réception en Préfecture le 21.10.2025

Le Maire